



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

C/XXI/1 Rev.2

ORIGINAL: français

DATE: 17 août 1987

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

Vingt et unième session ordinaire
Genève, 15 et 16 octobre 1987

PROJET D'ORDRE DU JOUR

établi par le Bureau de l'Union

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour (le présent document)
3. Situation dans les domaines législatif, administratif et technique :
 - a) Exposés des représentants des Etats (Etats membres et Etats observateurs) et des organisations intergouvernementales
 - b) Renseignements réunis par le Bureau de l'Union sur la situation de la protection dans les Etats membres et de la coopération entre ces Etats (documents C/XXI/5, C/XXI/6, C/XXI/7 et C/XXI/8)
4. Compte rendu du Président sur les travaux des trente-cinquième et trente-sixième sessions du Comité consultatif; adoption, le cas échéant, de recommandations préparées par ce comité

La session se tiendra au siège de l'UPOV, 34, chemin des Colombettes, à Genève (Suisse) et s'ouvrira le jeudi 15 octobre 1987 à 9 h 30.

5. Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 1986 (document C/XXI/2); rapport complémentaire sur les activités de 1987
6. Etat d'avancement des travaux du Comité administratif et juridique (document C/XXI/9)
7. Etat d'avancement des travaux du Comité technique et des groupes de travail techniques (document C/XXI/10)
8. Rapport du Président sur la troisième réunion avec les organisations internationales
9. Examen et approbation du programme et du budget de l'Union pour l'exercice biennal 1988-89 (document C/XXI/4)
10. Calendrier des réunions pour 1988 (document C/XXI/3)
11. Election des nouveaux présidents des groupes de travail techniques sur : les plantes agricoles; les plantes fruitières; les plantes ornementales et les arbres forestiers; les plantes potagères; les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (C XXI/10)
12. Clôture de la session

[Fin du document]